
N° 1996-0447 - Déplacements et voirie - Lyon 3° - Acquisition de deux parcelles de terrain cédées gratuitement en application d'un permis de construire - Département de l'action foncière -

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 janvier 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Conformément aux dispositions du permis de construire n° 69 383 89 00728 qui lui a été délivré le 28 mars 1991 pour l'édification d'un ensemble immobilier avenue Georges Pompidou, rues Baraban, des Teinturiers et Etienne Richerand à Lyon 3°, la SCI Les Jardins du Président s'est engagée à céder gratuitement à la Communauté urbaine deux parcelles de terrain de 9 et 2 mètres carrés dépendant dudit tènement.

Ces parcelles, qui sont respectivement cadastrées section EM numéro 167, rue des Teinturiers, à l'angle de la rue Etienne Richerand, et section EM numéro 168, avenue Georges Pompidou, à l'angle de la rue Etienne Richerand, sont nécessaires à la création de deux pans coupés ;

B - Propose d'approuver le compromis qui lui est soumis et de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir destiné à permettre la régularisation de cette affaire ;

Vu ledit compromis ;

Vu le permis de construire n° 69 383 89 00728 en date du 28 mars 1991 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir destiné à permettre la régularisation de cette affaire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,